

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 10 juillet 2018 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle

sont présents madame et messieurs les conseillers(ères)

suivant(e)s : Robert Auclair Louise Côté

Sylvain Hamel André Rainville Pierre Brien

Absence motivée : Normand Morin

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

18.07.1

Ouverture de la séance ordinaire du 10 juillet 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

18.07.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2018

Il est proposé par madame Louise Côté

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 10 juillet 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2018.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 12 et 26 juin 2018.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt état des revenus et dépenses au 30 juin 2018.
 - 5.3 Comparatif 2017 – 2018 au 30 juin 2018.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 18-907 – Sur les compteurs d'eau.
 - 6.2 18-909 – Emprunt pour la toiture de l'aréna.
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour juin 2018.
 - 7.2 Autorisation de transfert de carte de crédit.
 - 7.3 Achat d'une station de réparation de vélos.
 - 7.4 Achat d'une table corporative – Maison de la culture.
 - 7.5 Subvention au Tournoi régional de soccer de Waterloo.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Entretien du réseau routier – MTQ.
9. **SERVICE DU GREFFE**
 - 9.1 Autorisation de signature – Entente FADOQ.
 - 9.2 Autorisation de signature – Servitude Hydro-Québec et Bell.
 - 9.3 Autorisation de dépôt de demande d'aide financière.
 - 9.4 Reconnaissance d'un organisme de pédiatrie sociale.
10. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 10.1 Autorisation d'accès – Comptes bancaires.

11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 11.1 Demande de PIIA – Nouvelles enseignes – Fruiterie.
 - 11.2 Demande de PIIA – Enseigne Clinique dentaire familiale
 - 11.3 Demande de PIIA – Enseigne ReMax professionnel Inc.
 - 11.4 Demande de PIIA – Enseigne PARAXION.
12. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 12.1 Approbation du plan d'intervention.
13. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE.**
 - 13.1 Permission d'occupation – Parc Denise-Lauzière.
 - 13.2 Fleur emblématique officielle de Waterloo.
 - 13.3 Autorisation de passage – L'Échappée Belle.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

14. VARIA
15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 10 juillet 2018.
16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 21 août 2018 À 19 HEURES.

Adopté

- 18.07.3** **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- Aucune intervention.
- 18.07.4** **Adoption des procès-verbaux des 12 et 26 juin 2018**
Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 12 et 26 juin
2018 tels que présentés.
- 18.07.5** **Dépôt de documents**
18.07.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
18.07.5.2 **Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018.**
18.07.5.3 **Dépôt du comparatif 2017 – 2018 au 30 juin.**
- 18.07.6** **Adoption de règlement**
- 18.07.6.1** **18-907 Sur les compteurs d'eau.**
- ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné le 12 juin 2018 de
la présentation du règlement 18-907 Sur les
compteurs d'eau;
- ATTENDU QUE Cet avis de motion était accompagné d'un projet
dudit règlement;
- ATTENDU QUE De légères modifications ont été apportées à
l'article 6 reportant la date d'échéance du 1^{er}
septembre 2018 au 1^{er} juin 2019 et du même
article ont été retirés les mots «non résidentiel»
afin d'inclure toute construction neuve dans la
portée du règlement;
- ATTENDU QU' Une dispense de lecture est donnée par
l'ensemble des membres du Conseil pour avoir
pris connaissance des termes et teneurs du
règlement 18-907 deux jours juridiques avant son
adoption.

En conséquence,
Il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 18-907 Sur les compteurs d'eau.

Adopté

18.07.6.2

18-909 Emprunt réfection de toiture Aréna Jacques-Chagnon.

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné le 12 juin 2018 de la présentation du règlement 18-909 décrétant un emprunt de 393 444 \$ pour la réfection de la toiture de l'aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Cet avis de motion était accompagné d'un projet dudit règlement;

ATTENDU QUE, Depuis l'avis de motion, le Directeur général a reçu l'estimation détaillée des coûts produite par l'architecte Caroline Denommée;

ATTENDU QUE Ce nouvel estimé comprends, entre autres, des travaux de création de pentes sur les toits plats, ce qui a pour effet d'augmenter le coût des travaux;

ATTENDU QUE Le projet de règlement déposé avec l'avis de motion a été modifié pour tenir compte de ces ajustements et porter l'emprunt au montant de 542 522 \$;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture est donnée par l'ensemble des membres du Conseil pour avoir pris connaissance des termes et teneurs du règlement 18-909 deux jours juridiques avant son adoption.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 18-909 décrétant une dépense et un emprunt de 542 522 \$ pour la réfection de la toiture de l'aréna Jacques-Chagnon.

Adopté

18.07.7

Finance et administration

18.07.7.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de Trésorerie, durant le mois de juin 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le
mois de juin 2018 et en autorise leur paiement.

Adopté

18.07.7.2

Transfert de carte de crédit.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 14 novembre 2017, la
résolution 17.11.9.3 prévoyait, entre-autre, de
fournir à M. Yves Gagnon une carte de crédit
avec une limite de 10 000\$ pour l'achat de
l'essence pour la flotte de véhicules municipaux;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de transférer cette carte de crédit
pour l'essence au responsable des comptes
payables, soit M. Pierre Cabana;

ATTENDU QUE M. Gagnon, en tant que Directeur des travaux
publics, doit détenir une carte de crédit pour palier
à certaines dépenses liées à son emploi.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise l'émission d'une carte Visa limitée à 10 000\$
au nom de M. Pierre Cabana et une autre limitée à 2 000\$ au nom de
M. Yves Gagnon.

Adopté

18.07.7.3

Borne de réparation de vélos.

ATTENDU QUE La Ville a procédé, en 2017, à l'acquisition de
deux bornes de réparation de vélos, une pour le
kiosque touristique et l'autre pour le Parc des
Génération;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'en installer une également au
Parc de la Caboose qui est un point de
rassemblement pour cyclistes;

ATTENDU QUE Acier Jean Hébert Inc., fournisseur de cet
équipement a déposé une soumission en
considération d'un montant de 2 765.15 \$, taxes
incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une borne de
réparation de vélos pour le Parc de la Caboose, auprès d'Acier Jean
Hébert Inc. au montant de 2 765.14 \$, taxes incluses.

Adopté

18.07.7.4

Abonnement Maison de la Culture – Programmation 2018 - 2019.

- ATTENDU QUE La Maison de la Culture de Waterloo procède à une vente de forfaits pour sa programmation 2018 - 2019;
- ATTENDU QUE Ce forfait comprend 4 billets pour chacun des 42 spectacles présentés entre août 2018 et juin 2019 au coût de 4 208 \$;
- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se prévaloir de ce forfait afin de remettre les billets à divers organismes communautaires qui œuvrent dans la Ville de Waterloo.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo achète un forfait d'abonné privilégié pour la programmation 2018 -2019 au coût de 4 208 \$, taxes incluses.

Adopté

18.07.7.5

Tournoi régional de soccer de Waterloo.

- ATTENDU QUE, Se tiendra, du 12 au 15 juillet 2018, le Tournoi régional de soccer de Waterloo;
- ATTENDU QUE Ce tournoi accueille 17 équipes qui disputeront 54 matchs échelonnés sur 4 jours;
- ATTENDU QUE Lors de la première édition, la Ville avait procédé à la location d'un chapiteau et de différents équipements pour accommoder ces visiteurs;
- ATTENDU QUE Cette année, pour la seconde édition, le comité des loisirs a plutôt choisi de verser un montant d'argent afin que les organisateurs du tournoi puissent procéder eux-mêmes aux locations requises.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 2 000 \$ au Club de soccer Les Monarques, organisateurs du Tournoi régional de soccer de Waterloo.

Adopté

18.07.8

Adjudication de contrat

18.07.8.1

Contrat d'entretien routes numérotées.

- ATTENDU QUE Des travaux d'entretien du réseau supérieur en milieu urbain sur les routes 112, 241 et 243 sont nécessaires;
- ATTENDU QUE Ces routes passent sur le territoire de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Afin d'être conforme à la Loi sur le Ministère des Transports, un contrat doit être passé entre ledit ministère et les municipalités devant exécuter les travaux sur leur territoire;

ATTENDU QUE Le Ministre des Transports a fait parvenir au Greffier un contrat au terme duquel les responsabilités et engagements de chacune des parties sont clairement établis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo accepte les termes et teneur du contrat soumis par le Ministère des Transports du Québec pour un terme d'un an. Que ce contrat pourra être renouvelé par reconduction tacite pour deux termes supplémentaires de 12 mois. Que le Conseil municipal autorise le Greffier à signer ledit contrat.

Adopté

18.07.9

Service du greffe

18.07.9.1

Autorisation de signature – Bail FADOQ.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo loue une partie de son terrain situé du côté Est de la rue de la Cour, soit une partie du lot 4 162 105 du Cadastre du Québec, au Club FADOQ Waterloo pour que ce dernier y tienne certaines de ses activités;

ATTENDU QUE Cette location doit faire l'objet d'un bail de location en bonne et due forme afin de déterminer les droits et responsabilités du locateur et du locataire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer le bail de location à intervenir avec le Club FADOQ de Waterloo, eu égard à la partie du lot 4 162 105, du Cadastre du Québec, situé sur la rue de la Cour.

Adopté

18.07.9.2

Autorisation de signature – Servitude pour services publics.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est propriétaire du lot 6 048 882 du Cadastre du Québec, lequel est situé en bordure du lot 6 048 880 appartenant au Syndicat des copropriétaires du complexe médical Waterloo;

ATTENDU QUE Les services publics desservis par Hydro-Québec et Bell Canada nécessitent la création d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de ces fournisseurs;

ATTENDU QUE La Ville doit autoriser le Maire et le Greffier à signer les actes notariés requis par cette servitude.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte de servitude pour le lot 6 048 880 en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada.

Adopté

18.07.9.3

Autorisation de dépôt de demande d'aide financière (PRIMEAU).

ATTENDU QUE Le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire a mis sur pied le programme PRIMEAU lequel vise le versement d'une aide financière aux travaux d'infrastructures municipales d'eau;

ATTENDU QUE Le Directeur général et Greffier a pris connaissance du Guide sur ledit programme et que la Ville doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Waterloo s'engage à respecter toutes les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Waterloo s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la Ville de Waterloo confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adopté

18.07.9.4

Reconnaissance d'un organisme de pédiatrie sociale.

ATTENDU QUE La Ville recevra sous peu un organisme de pédiatrie sociale dans les locaux du presbytère;

ATTENDU QUE Cet organisme composé, entre-autre, d'omnipraticien, de pédiatre et d'enseignantes a pour mission d'accompagner les enfants et leur famille dans l'atteinte de leur plein développement;

ATTENDU QUE La Fabrique de la paroisse St-Bernardin, propriétaire du presbytère, requiert dans son bail, que les organismes détiennent une assurance;

ATTENDU QUE Les OSBL peuvent adhérer au regroupement d'assurance de l'UMQ s'ils sont reconnus par la Ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal reconnait, par la présente, l'organisme La Pédiatrie sociale en Haute-Yamaska.

Adopté

18.07.10

Ressources humaines

18.07.10.1

Autorisation d'accès – Trésorière par intérim.

ATTENDU QUE La Ville a procédé, en mai 2018, à l'embauche d'une trésorière en intérim, soit madame Martine Barber;

ATTENDU QUE Mme Barber doit avoir accès aux comptes bancaires et aux dossiers que la Ville détient auprès des différents paliers de gouvernements.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de Waterloo (NEQ 8812016911) autorise Martine Barber afin qu'elle soit autorisée à :

- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que nous pouvons consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que nous pouvons accepter.

Le Conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique à la trésorière par intérim, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Que ces autorisations sont également valides pour les dossiers auprès du gouvernement fédéral, en lien avec le service de trésorerie. Que la présente résolution autorise également Mme Barber à accéder aux comptes bancaires de la Ville et à tous aspects en lien avec ses fonctions. Qu'elle soit ajoutée comme utilisateur principal d'Accès D en l'absence de Mme Suzanne Simard.

Que Mme Barber est autorisée à signer tous documents relatifs à la Caisse populaire Desjardins de Waterloo, incluant les chèques.

Adopté

18.07.11

Aménagement et urbanisme

18.07.11.1

Demande de PIIA – Enseignes - 5151 Foster (fruiterie).

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de changement d'affichage sur le bâtiment situé au 5151 de la rue Foster;

- ATTENDU QUE Le permis de changement d'usage a été approuvé le 29 décembre 2016;
- ATTENDU QUE Le local a fait l'objet de rénovations intérieures;
- ATTENDU QUE Les enseignes comportent les messages suivants : « Réceptions et Livraisons »; « Fruits et légumes frais » ; « Paniers de Légumes » et « produits biologiques »;
- ATTENDU QUE Les enseignes projetées sont collées à l'intérieur de deux fenêtres situées en marge avant et d'une porte et une fenêtre situées en marge latérale sur la rue Young et occupent moins de 20% de chacune des surfaces vitrées.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

18.07.11.2

Demande de PIIA - Enseignes - 5102 Foster.

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet d'installation d'une nouvelle enseigne murale et de modification de l'enseigne détachée existante situées au 5102 de la rue Foster;

ATTENDU QUE L'enseigne détachée a des dimensions de 1.04 m x 2.36 m et contient le message suivant : « Clinique dentaire familiale » suivi du nom des praticiens;

ATTENDU QUE L'enseigne murale propose le message suivant : « Clinique dentaire familiale ».

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

18.07.11.3

Demande de PIIA - Enseignes 5401-5403 Foster.

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de changement d'usage et d'affichage sur le bâtiment situé au 5401-5403 de la rue Foster;

ATTENDU QUE L'emplacement et les dimensions de l'enseigne murale ne changent pas et l'éclairage existant est conservé;

ATTENDU QUE L'enseigne murale projetée a un lettrage détaché et en relief comprenant le message suivant :

« REMAX Professionnel Inc. Agence immobilière »;

ATTENDU QUE L'enseigne détachée est apposée sur un panneau existant de 0.48 m x 1.30 m et commun à plusieurs commerces voisins et affiche le message suivant : « REMAX ».

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

18.07.11.4

Demande de PIIA - Enseigne 5465 Boul. Industriel.

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de changement d'affichage sur le bâtiment situé au 5465 Boulevard Industriel;

ATTENDU QUE L'emplacement de l'enseigne n'est pas modifié;

ATTENDU QUE L'enseigne projetée est installée sur panneau peint en blanc de 0.6 m x 1 m et dont le logo est surélevé et les lettres «PARAXION» gravées en «V».

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

18.07.12

Comité des travaux publics

18.07.12.1

Approbation du Plan d'intervention.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 6 juin 2017, la Ville a mandaté Groupe Metta pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures 2017;

ATTENDU QUE La Ville se doit d'avoir un plan d'intervention en infrastructures pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE Ce plan d'intervention assure un meilleur encadrement pour l'appréciation de l'état des réseaux. Intègre les interventions sur les chaussées et l'égout pluvial au même titre que les interventions sur les conduites d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE Le plan d'intervention a été soumis pour approbation au Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qu'il a été approuvé par ce Ministère.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve le plan d'intervention préparé par le Groupe Metta et en transmet copie au MAMOT accompagné de la présente résolution.

Adopté

18.07.13

Loisirs et vie communautaire

18.07.13.1

Journées de la culture.

ATTENDU QUE, Du 28 au 30 septembre 2018, se tiendront les journées de la culture;

ATTENDU QU' Une demande d'activité spéciale a été déposée dans ce cadre, laquelle prévoit un volet dans le Parc Denise-Lauzière, Parcours Artria;

ATTENDU QUE Cette activité spéciale saura mettre en valeur les œuvres exposées et contribuera à faire connaître les artistes qui les ont créées;

ATTENDU QUE Cette demande a été soumise par Les Cantons de lettres et La Marchande d'histoires.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'occupation du Parc Denise-Lauzière le 29 septembre 2018 entre 10 h et 14 h.

Adopté

18.07.13.2

Fleur emblématique officielle de Waterloo.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a grandement bonifié ses arrangements horticoles, ces dernières années;

ATTENDU QUE La Ville souhaite se donner une signature florale en se dotant d'une fleur emblématique officielle;

ATTENDU QUE Le Comité des loisirs propose la Rudbeckie;

ATTENDU QUE Ce choix est tout indiqué puisque les parallèles entre l'essence même de Waterloo et celle de la rudbeckie se rejoignent.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la Rudbeckie à titre de fleur emblématique pour la Ville de Waterloo.

Adopté

18.07.13.3

Autorisation de passage – L'Échappée Belle.

ATTENDU QUE L'Échappée Belle est un défi cycliste réservé aux femmes;

ATTENDU QUE Ce défi propose 3 trajets, un de 42 km, un de 75 km et un de 95 km;

ATTENDU QUE Le trajet de 95 km passe sur le territoire de Waterloo en empruntant les rues Lewis-Ouest, Western, Foster pour aller rejoindre la route 243;

ATTENDU QU' Une autorisation de la Ville de Waterloo doit être fournie aux organisateurs de cette activité spéciale.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise les participantes de L'Échappée Belle à emprunter les rues ci-haut mentionnées sur le territoire de Waterloo, le 15 septembre 2018.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

M. Paul-Émile Métivier, 250, rue Bellevue, tient à féliciter le Conseil de ville pour la réfection de la rue de la Cour.

Mme Racine, rue de la Meuse, questionne sur le crédit de taxes.

18.07.14

Varia

18.07.15

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 10 juin 2018 est levée à 19h35.

18.07.16

Prochaine assemblée

Mardi, le 21 août 2018 à 19 heures.

Maire

Greffier